



LE MINISTRE D'ETAT
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

Paris, le 31 MARS 2010

V/Réf : MJC/CC/09/521.
N/Réf : CP n° 200900386278

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la situation immobilière du tribunal de grande instance de Moulins.

Dans sa séance du 3 février 2010, le Conseil d'Etat a décidé d'annuler le décret du 30 octobre 2008 en tant qu'il supprime le tribunal de grande instance de Moulins et rattache son ressort au tribunal de grande instance de Cusset.

Tout est donc désormais mis en œuvre afin que le tribunal de grande instance de Moulins continue de fonctionner normalement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée. *et cordiale*


Michèle ALLIOT-MARIE

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier